

TCF IRN - Dispositions légales – 2026

Pour rappel :

La loi prévoit une hausse des exigences linguistiques pour l'obtention :

- du titre de séjour,
- de la naturalisation,
- de la résidence longue durée.

Cela signifie que les candidats devront démontrer un niveau plus élevé de maîtrise du français, souvent équivalent à B1 ou B2 selon les cas, contre A1 ou A2 auparavant.

Source :

- [Décret n° 2025-647 du 15 juillet 2025 relatif aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration et autres mesures relatives à l'évolution du contrat d'intégration républicaine - Légifrance](#)

[Nouveau] Questionnaire de l'examen civique :

L'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2026 pour ce nouvel examen civique, instauré en complément des exigences linguistiques et sera obligatoire pour l'obtention de titres.

Sources :

- [Arrêté du 20 août 2025 relatif à la procédure d'agrément des organismes en charge de la mise en œuvre de l'examen civique - Légifrance](#)
- [Arrêté du 10 octobre 2025 relatif au programme, aux épreuves et aux modalités d'organisation de l'examen civique - Légifrance](#)

TCF IRN	Niveau exigé en 2025	Niveau requis en 2026	Examen civique
Carte de séjour pluriannuelle	Aucun	A2	Obligatoire
Carte de résident (10 ans)	A2	B1	Obligatoire
Naturalisation (Nationalité)	B1	B2	Obligatoire

La direction
NC